

## LE MOIS DE CHA'BÂN ET SES VERTUS



Par Sa Grâce infinie et Sa Miséricorde, Allah a accordé, à ceux qui croient en Lui, des occasions spéciales au cours desquelles, l'opportunité d'obtenir Sa Clémence et Son Pardon est offerte. Parmi ces occasions, on retrouve le (8<sup>ème</sup>) mois lunaire de Cha'bân et sa 15<sup>ème</sup> nuit. Cha'bân -qui succède au mois de Radjab- fait parti des mois dans lesquels les croyants préparent la venue du mois béni de Ramadhân. « Semez durant le mois de Radjab, arrosez pendant le mois de Cha'bân afin de récolter pendant le mois de Ramadhân » écrivent les Savants.

A travers les lignes suivantes, il nous est proposé un résumé des vertus du mois de Cha'bâne et de « Laylatoul Bara'ah » (la nuit du Pardon), à la lumière des paroles et actes du prophète ﷺ, de ceux de pieux prédécesseurs et de nos savants contemporains. Le but de notre article n'est pas de faire de l'évènementiel et n'appelle pas à prier que cette nuit. Il nous est donc proposé également les actions accomplies par le Prophète ﷺ chaque nuit. **Notons que celui qui sait reconnaître la grandeur de chaque nuit de l'année possède un solide atout pour se faire pardonner auprès d'Allah.**

Le Pardon d'Allah en cette nuit spéciale du 15<sup>ème</sup> Cha'bân concerne toute la création à l'exception de certaines personnes. Elles ont été citées, afin que **chacun prenne conscience de la nécessité de se faire pardonner avant même de penser à prier.**

### LES ACTIONS DU MOIS DE CHA'BÂN

Le Prophète ﷺ a rappelé la négligence des gens durant ce mois. Il dit : « **C'est un mois qui est négligé par beaucoup de gens, entre Radjab et Ramadhân.** »<sup>1</sup>

Cette négligence s'explique par le fait que Radjab est un mois sacré, et Ramadhân un mois béni. Ainsi, les gens qui sont engagés dans les actions durant ces deux mois (Rajab et Ramadhân), négligent bien souvent celui de Cha'bân. Le Prophète ﷺ s'est engagé dans des actes d'adorations durant le mois de Cha'bân, afin de montrer toute son importance à ses yeux. Il a enseigné ainsi, par l'exemple, un moyen efficace de lutter contre la négligence durant ce mois : **jeuner en abondance.**



Ainsi, Aïcha (radhi yallâhou 'anha) dit : "Je n'ai jamais vu le Messager d'Allah ﷺ jeûner si fréquemment dans un mois comme il l'a fait durant le mois de Cha'bân. Il avait l'habitude de jeûner dans ce mois laissant seulement quelques jours, où plutôt, il avait l'habitude de jeûner presque tout le mois." <sup>2</sup>

Le Prophète ﷺ a donné une autre indication qui souligne l'importance de ce mois. Lorsque Ousama bin Zaïd ؓ lui fit la remarque suivante : «O Messager d'Allah, je vous ai vu jeûner durant tout le mois de Cha'bân plus souvent que je ne vous ai vu jeûner durant les autres mois", il répondit : «(...) **C'est le mois au cours duquel les actions (des êtres humains) sont présentées devant le Seigneur de l'univers. Alors j'aime que mes actions soient présentées à un moment où je suis en état de jeûne.** » <sup>3</sup>

D'ailleurs, le Prophète ﷺ a expliqué que le jeûne du (mois) de Cha'bân est considéré comme le plus méritoire après le jeûne de Ramadhân «**en l'honneur de (celui du) Ramadhân.**» <sup>4</sup>

<sup>1</sup> Cité dans le Sounan de Nassâi.

<sup>2</sup> Cité dans le Jâmi' de Tirmizi et dans le Sounan de Nassâi. Une autre narration de Aïcha (ra) est citée dans les Recueils Authentiques de Boukhâri et de Mouslim.

<sup>3</sup> Cité dans le Sounan de Nassâi. Ces jeûnes de Cha'bân ne doivent pas porter préjudice au croyant dans la pratique du mois de Ramadhân. Ainsi, si une personne craint qu'après avoir jeûné dans le mois de Cha'bân, de perdre sa force ou sa vigueur pour les jeûnes de Ramadhân et de ne pas pouvoir jeûner durant ce mois béni avec toute sa force et sa vitalité habituelles, alors elle ne doit pas jeûner autant durant le mois de Cha'bân parce que les jeûnes obligatoires de Ramadhân priment que ceux de Cha'bân.

<sup>4</sup> Cité dans le Jâmi' de Tirmizi.

## LE MOIS DE CHA'BÂN ET SES VERTUS



Les pieux prédécesseurs considéraient le mois de Cha'bân comme « **le mois des lecteurs** ». Ainsi,

*Al-Cha'bî a dit : «  
Lorsque tu lis le Qour'ân,  
fais-le comprendre à ton  
cœur et entendre à tes  
oreilles. »*

certains d'entre eux se libéraient de leurs obligations et se consacraient totalement à la récitation du Qour'ân.

*Que le Très Haut nous permette à travers ce mois de Ramadhân d'établir un lien neuf avec le Qour'ân, un lien de cœur ! Que la bouche seulement ne prononce pas Ses paroles, mais que le cœur les ressente également. Et c'est alors que les yeux verseront des larmes.*

### L'EXCELLENCE DE LA NUIT DU 15EME CHA'BÂN

La nuit du 15ème Cha'bân fait partie des occasions spéciales de pardon Divin. Rappelons que dans le calendrier islamique, la nuit précède le jour. Ainsi, c'est la nuit du 14 au 15 Cha'bân qui est concernée.

Même s'il est vrai qu'aucun "*Hadith Mousnad Marfou' Sahih*" n'a été cité concernant la vertu de cette nuit <sup>5</sup>, mais une vue d'ensemble des différentes narrations concernant cette nuit ajoute foi à l'acceptabilité de la vertu. La raison étant que, bien que certaines narrations soient « faibles », elles sont nombreuses et rapportées par plusieurs Compagnons.<sup>6</sup> *Par conséquent, selon le principe des Mouhaddiçines (experts en Hadith), l'excellence de cette nuit est prouvée par la conjonction de toutes ces narrations. C'est le consensus général des Mouhaddiçines et des Fouqaha (experts en Fiqh), et cela est correct.»* <sup>7</sup>

Chaykh Abdoul Rahmâne Moubâkpouri (rahimahoullah) écrit : «*Le nombre important de Hadith concernant la nuit du 15ème Cha'bân est un argument contre ceux qui en réfutent la vertu.*» <sup>8</sup>

Ibn Taymiyyah (rahimahoullah) aussi reconnaît la vertu de cette nuit. Il écrit –en substance– : «*Tant de Hadiths et de narrations existent au sujet des vertus de la nuit du 15ème Cha'bân qu'il en résulte que la vertu existe bel et bien concernant cette nuit. Quelques pieux prédécesseurs avaient l'habitude de dédier cette nuit à la salah spécialement.*» <sup>9</sup>

L'érudit Allâma 'Abdoul Hafidh Makki (hafizahoullah) écrit : «*Nos oulama contemporains qui étaient tous des experts en Hadith et Fiqh, de Moufti Rachid Ahmad Gangohi, Mawlâna Câssim Nanothwi, Mawlana Achraf Ali Thanwi, Mawlâna Houssayn Ahmad Madani, jusqu'à Mawlâna Zakariyya Kandahlawi (rahimahoumoullah) ainsi que leurs élèves étaient unanimes sur le fait de prier durant la nuit du 15ème Cha'bân.*» <sup>10</sup>

Chaykh oul Hadith Mawlâna Fazloul Rahmân Azmi (hafizahoullah) écrit : <sup>11</sup>

Il ne s'agit pas se faire piéger par la parole de certains rigoristes, il faut profiter de (la vertu de) cette nuit.

<sup>5</sup> Comme le dit l'érudit Youssouf Binnoori (rahimahoumoullah) dans son commentaire du Jâmi'out Tirmizi « Ma'aarifous Sounan » vol.5 /pg.419

<sup>6</sup> Pas moins de 10 Sahaba en sont rapporteurs.

<sup>7</sup> Parole de Chaykh oul Hadith Mawlâna Fazloul Rahmân Azmi; voir Chabé Barât ki Haquiquat pg.12

<sup>8</sup> Touhfatoul Ahwazi vol.2 / pg.53

<sup>9</sup> Fayzul Qadir vol.2 / pg.317; voir aussi kutub wa rassa-il wa fatâwa ibn Taymiya fil fiqh vol.23

<sup>10</sup> Fadhâ-il laylatan Nisfi min Cha'bân

<sup>11</sup> Chabé Barât ki Haquiquat pg.12

## LE MOIS DE CHA'BÂN ET SES VERTUS



### VERTU PARTICULIERE DE CETTE NUIT <sup>12</sup>

« Pendant la 15<sup>ème</sup> nuit de Cha'bân, une «pluie exceptionnelle» de Miséricorde et de Pardon d'Allah tombe dès la tombée de la nuit et de façon continue jusqu'à l'aube et d'innombrables personnes sont pardonnées par Allah.

*Retenons aussi que la descente d'Allah au ciel le plus proche se fait toutes les autres nuits mais seulement dans la dernière partie de celle-ci, c'est-a-dire peu avant l'aube.*

*Les annonces de Pardon de la part d'Allah les autres nuits ne sont pas aussi nombreuses que durant cette nuit du 15<sup>ème</sup>. »*

### VERTU DE TOUTES LES NUITS

La descente d'Allah au ciel le plus proche toutes les nuits, dans la dernière partie de la nuit possède des bénédictions particulières selon les narrations considérées correctes. Allah accorde au serviteur reconnaissant une chance d'obtenir Sa Miséricorde et Son Pardon chaque nuit.

- ❖ Abou Hourayra رضي الله عنه rapporte que Raçouloullah صلى الله عليه وسلم a dit: « **Allah Descend au ciel le plus proche durant le dernier tiers de chaque nuit. Il (Ouvre les deux Mains et) Proclame alors : Y a t-il quelqu'un qui veut quelque chose de Moi que je la lui Accorde ? Y a t-il quelqu'un qui désire le Pardon pour que Je le lui Accorde ?** » <sup>13</sup>
- ❖ Amr Ibn 'Outbah رضي الله عنه rapporte que le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit: "**Allah est plus Proche de ses serviteurs durant la dernière partie de la nuit. Si vous avez la capacité, faites l'évocation d'Allah à ce moment.** » <sup>14</sup>

### LES ACTES D'ADORATION DU PROPHETE صلى الله عليه وسلم TOUTES LES NUITS

- ❖ 'Aa-icha (radhi yallâhou 'anha) rapporte que le Prophète صلى الله عليه وسلم avait l'habitude de dormir durant la première partie de la nuit et se réveillait durant la dernière partie de la nuit.(cad qu'il avait l'habitude de rester éveillé cette partie précise de la nuit pour adorer et invoquer Allah) <sup>15</sup>
- ❖ 'Aa-icha (radhi yallâhou 'anha) rapporte que le Prophète صلى الله عليه وسلم avait l'habitude d'accomplir la Salah si longuement que ses pieds enflaient. Parfois, elle aurait affirmé que c'était comme si ses pieds allaient éclater. Lorsqu'on lui demandait: « Pourquoi tu te surmènes autant alors que tes erreurs passées et futures ont été pardonnées?» Il répondait: "**Ne devrais-je pas être un serviteur reconnaissant ?**" <sup>16</sup>

<sup>12</sup> Résumé de la parole du Mouhaddith Hâfidh Zaynoud-dine al-'Iraaqi (rahimahoullah), voir Fayzul Qadir vol.2 / pg.317

<sup>13</sup> Cité par Boukhâri et Mouslim dans leur Recueils Authentiques Sahih.

Dans la version de Mouslim, le Prophète (sallallâhou 'alayhi wa sallam) a dit « Il ouvre les deux mains (...) »

<sup>14</sup> Cité par Tirmizi dans son Jâmi', Hadith hassan sahih gharib

<sup>15</sup> Cité par Boukhâri et Mouslim dans leur Recueils Authentiques Sahih

<sup>16</sup> Cité par Boukhari dans son Sahih

## LE MOIS DE CHA'BÂN ET SES VERTUS



### QUELQUES HADITHS CONCERNANT LES VERTUS DE CETTE NUIT

Plusieurs hadiths ont été rapportés concernant les vertus de cette nuit.<sup>17</sup> Certains d'entre eux sont cités ci après :

- ❖ Mou'adh رضي الله عنه rapporte que le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit: «**La nuit du 15ème Cha'bân, Allah accorde Sa spéciale attention à Sa création toute entière. Il pardonne alors à toutes ses créatures sauf à l'associateur et à celui qui garde de l'inimitié (de la rancœur)**». <sup>18</sup>
- ❖ Mak-houl (rahimahoullah) rapporte de Kaçir ibn Mourrah (rahimahoullah) que le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit: «**Durant la nuit du 15ème Cha'bân, Allah pardonne à tous les habitants de la Terre sauf à l'associateur et à celui qui entretient de la haine pour les autres**». <sup>19</sup>
- ❖ Il est rapporté de 'Ala bin Haarith (rahimahoullah) que 'Aa-icha (radhi yallâhou 'anha) a dit : "Une nuit, le Prophète صلى الله عليه وسلم se réveilla et accomplit la salah. Il prolongea la prosternation à un point tel que je me demandai s'il n'était pas mort. Voyant cela, je me levais et bougeais son doigt. Apercevant un mouvement, je fus rassurée. Lorsque le Prophète صلى الله عليه وسلم leva sa tête du sadjah puis termina sa Salah, il dit: "**O Houmayra, pensais-tu que le Prophète t'avait trompée?**" Je répondis par la négative et dis "Je jure par Allah qu'à cause de la longueur de ta prosternation, je pensais que tu étais mort." Le Prophète صلى الله عليه وسلم dit alors: "**Sais-tu quelle nuit nous sommes?**" Je répondis: "Allah est son prophète savent mieux. Il dit: "**C'est la 15ème nuit de Cha'bân. Allah se Tourne vers Ses serviteurs durant cette nuit, Pardonne à ceux qui recherchent le Pardon, ceux qui recherchent la Miséricorde et retarde la décision de ceux qui gardent (des sentiments) de haine envers autrui.**" <sup>20</sup>

### LES PERSONNES MALHEUREUSES EN CETTE NUIT

Certaines personnes sont privées du Pardon d'Allah pendant cette nuit. Elles sont:

- Celles qui associent d'autres divinités à Allah.
- Celles qui tuent délibérément.
- Celles qui désobéissent à leurs parents.
- Celles qui rompent les liens familiaux.
- Celles qui nourrissent de la rancœur envers autrui.
- Celles qui commettent l'adultère.
- Celles qui consomment des boissons alcoolisées.
- Celles qui portent un vêtement au-dessous des chevilles (*pour les hommes*).

**Il est donc important de se faire pardonner ses péchés et de les éviter car ils sont si graves que, pendant les nuits du Pardon, leurs demandes n'aboutissent pas, constituant ainsi des obstacles menant au Pardon d'Allah.**

<sup>17</sup> Suivant les Sahaba, plusieurs Tâbi'ine rapportent des Hadith sur la vertu de cette nuit. Ces Hadith rapportés par des Tâbi'ine sont classés comme « Moursal » c'est-à-dire une narration du Prophète (saw) rapportée par un Tâbi'i, qui ne mentionne pas le nom du Sahabi avec qui il a hérité du Hadith. Parfois, le Tabi' rapporte d'un autre Tâbi'i. Ce type de narration est accepté par les Mouhaddiçines et les Fouqaha sous certaines conditions, ce qui est le cas concernant la vertu de la 15eme nuit de Cha'bâne (voir Qawâ'id fi ouloûmil Hadith)

<sup>18</sup> Cité dans le Sahih de Ibn Hibban qui le cite comme Authentique Sahih ; Hafiz al-Haythami a mentionné que tous les narrateurs de ce Hadith sont fiables (Majma' al-Zawa'id vol.8, pg.65).

<sup>19</sup> Cité par Bayhaqui dans Chou'aboul Imân qui dit que ce hadith est un "oumda moursal"

<sup>20</sup> Cité par Bayhaqui dans Chou'aboul Imân qui dit que ce hadith est un "jawayid moursal"